

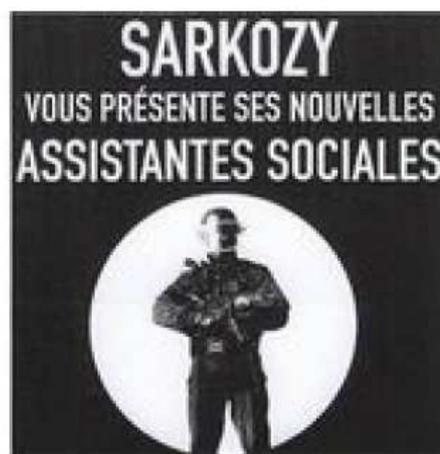
COLLECTIF NATIONAL ANTI- DELATION

Le collectif national unitaire de résistance à la délation : A.C.I., CGT, CNT, Collectif de prévention spécialisé, Collectif pour les droits des citoyens face à l'informatisation de l'action sociale, Collectif des formateurs en travail social, Coordination des Etudiants en Travail Social, FSU, Ligue des Droits de l'Homme, SNMPMI, SUD-Union syndicale SOLIDAIRES, syndicat de la Magistrature, Union syndicale de la psychiatrie

NON AU VOTE DU PROJET DE LOI "PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE"

Adopté au Sénat le 21 septembre, le projet de loi "prévention de la délinquance" va passer à l'Assemblée Nationale, courant octobre.

IL NE DOIT PAS ETRE VOTE, TROP DANGEREUX :



TRAVAILLEURS SOCIAUX

Obligation pour les travailleurs sociaux d'informer le Maire...
Un nouveau terme apparaît :
« Secret partagé »...

JUSTICE

A partir de 10 ans, placement en établissements spécialisés.
A 13 ans, possibilité d'incarcération, avec mise au travail.

MAIRE : NOUVEAU SHERIF

Le Maire est informé de tout et « coordonne ».
M. Sarkozy aime l'Amérique.
Et ça se voit !!!!!!!

L'ECOLE

L'Inspection d'Académie remet la liste des élèves auxquels un avertissement est donné...au Maire !
Le Maire peut imposer à la famille un stage de responsabilité familiale à ses frais (pénal)

PSYCHIATRIE

Le maire pourra assurer l'internement d'un malade sans avis médical. Il sera informé de la sortie des mêmes malades.

NOUS SOMMES TOUTES ET TOUS CONCERNES !

Les orientations combattues par la Cgt demeurent : abandon de la prévention, répression soumise au sécuritaire, remise en cause du Code du travail (possibilité de dénonciation par l'employeur auprès du Procureur)... Lourdes amendes lors de manifestations sur la voie publique, transferts sur les maires de responsabilités relevant du Conseil général, de la justice, de l'État, avec notamment la levée du secret professionnel.

Il est d'autant plus scandaleux que dans ce texte aucun article ne s'attaque aux incitations à la fraude fiscale, à la délinquance financière et patronale, ce qui contribue à entretenir dans le pays une sensation d'impunité.

SEMAINE D' ACTION DU 22 AU 26 JANVIER 2007

Actualité parlementaire

Le projet de loi relatif à la "prévention" de la délinquance est actuellement en cours de deuxième lecture au parlement. Il est encore temps d'agir, en effet suite au passage au sénat puis à l'assemblée nationale, en première lecture, les amendements votés et les modifications introduites aggravent le caractère répressif, sécuritaire et liberticide du texte l'éloignant toujours plus de la "prévention" dont il prétend traiter.

Quelques exemples édifiants : **Le droit à l'information du maire sur les données personnelles concernant ses administrés s'élargit** : Il devient destinataire des signalements pour enfants en danger en dehors de toutes compétences. Les députés ont supprimé toutes références à d'éventuelles compétences en matière sanitaire éducative ou sociale pour justifier le fait que les professionnels de l'action sociale ou médico-sociale puissent lui transmettre des informations sur les personnes dont la "situation s'aggrave". C'est la disparition du droit au secret professionnel et une menace grave pour les professionnels concernés.

Les articles consacrés à la psychiatrie adulte et aux hospitalisations d'office qui devaient être retirés sont maintenus. -De nouveaux délits ont été créés, renforçant l'aspect répressif du texte. Un article a été rajouté pour faciliter l'expulsion des gens du voyage confrontés aux manques d'aires de stationnement et au non-respect de la loi en la matière par de nombreuses communes.

Et le projet contient toujours : Les atteintes aux droits des salariés en matière de médecine du travail, la dénaturation de l'ordonnance de 45 concernant la justice des mineurs et la volonté de la rapprocher encore plus de la justice des majeurs, la mise en place d'un "service volontaire citoyen de la police nationale", le contrôle de la scolarité, le développement des fichiers et la mise sous contrôle de toute une série de populations présentées comme potentiellement dangereuses, le maintien d'un cumul de pouvoirs confiés aux maires, élus particulièrement aux prises avec l'environnement immédiat .

Toutes ces mesures confirment que ce projet constitue un choix de société rompant avec tous les principes de solidarité. Au nom de la sécurité publique les missions d'action sociale, éducative ou sanitaire se voient instrumentalisées. Pour la défense des missions et des professions d'un travail social et médico-social garantissant l'accès aux droits fondamentaux sur le plan social et celui des libertés.

« BASE ELEVES »

C'est dans ce contexte que l'administration de l'Education Nationale met progressivement en place un système de gestion centralisé des élèves appelé : « BASE ELEVES ». Ainsi, tous les élèves seront fichés dans un fichier informatique unique, centralisé au niveau national (à Orléans).

Pour chaque élève, les directeurs d'école indiqueront notamment les redoublements, les aides diverses (RASED..), la nationalité, la date d'arrivée en France, la langue et culture d'origine.. Jusqu'à présent, chaque école constituait son propre fichier pour gérer les élèves, mais ce fichier restait à l'école. Il n'y avait pas de centralisation ni de risque de croisement avec d'autres fichiers. Il n'est pourtant pas indispensable pour le bon fonctionnement des écoles d'avoir un fichier national de tous les élèves.

Les autorités de l'Education Nationale ont besoin de renseignements statistiques, pas du cursus de chaque élève ! A ce titre, « Base-élèves » constitue une énorme machine, apparemment inoffensive mais qui présente un risque majeur de fichage des enfants et de leur famille.

Les enseignants, les travailleurs sociaux, les soignants, ne sont pas des flics ! Ils ne doivent pas devenir des rouages de la politique sécuritaire qui se met en place

Refusons « BASE ELEVES »

Un préavis national de grève a été déposé pour le 23 janvier 2007, par la Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale, qui couvre l'ensemble des personnels de la fonction publique (Etat, Territoriale, Hospitalière).

La PREVENTION en OTAGE REPRESSION à tous les ETAGES

REFUSONS CE PROJET DE LOI "PREVENTION DE LA DELINQUANCE"

Le projet de loi relatif à la prévention de la délinquance est actuellement soumis à l'examen du parlement. Annoncé depuis 3 ans, il n'a pourtant fait l'objet d'aucune réelle concertation préalable, alors même que de sérieuses réserves ou oppositions se sont exprimées, particulièrement de la part des professionnels intervenant dans les champs qu'il concerne. Par l'étendue même de son champ d'application et la nature des dispositions qu'il contient, ce projet de loi dessine un projet de société que nous rejetons.

Ce texte est en effet mû par un esprit de suspicion à l'encontre de larges catégories de populations. Au lieu d'être considérés comme personnes devant être accompagnées, protégées ou soignées, les familles fragilisées, les mineurs, les malades mentaux sont désignés comme présumés délinquants et source de danger pour la société. Les préoccupations d'ordre public prennent le pas sur les politiques de la famille, de l'éducation ou de la santé.

Dans le droit fil de cette inspiration, **ce texte remet en cause le secret professionnel des travailleurs sociaux et des professionnels du champ de la santé**, au risque pour les personnes en demande d'aide d'être stigmatisées, harcelées, fichées. Ce faisant, le texte instaure la confusion des rôles et des statuts. Le maire se trouverait à la fois investi de pouvoirs dans le champ de l'action sanitaire et sociale qui ressort de la compétence des conseils généraux et d'un rôle de quasi-éducateur ou de quasi-procureur de la République.

Or, **ce cumul de pouvoirs confiés à un élu local**, particulièrement aux prises avec l'environnement immédiat, constituerait **un danger pour les libertés individuelles.**

Les administrés seraient exposés au risque d'injonctions multiples et confuses de la part des différentes institutions.

Finalement, bien plus que de traiter de la prévention de la délinquance, la plus grande partie du texte propose d'aggraver la répression pénale, alors qu'il faudrait au contraire renforcer les mesures préventives dans les domaines de l'éducation, de l'action sociale, de la santé.

Les signataires s'opposent à ce projet de loi qui porte gravement atteinte aux libertés et en demandent le retrait.

organisations signataires COLLECTIF NATIONAL UNITAIRE : Confédération Générale du Travail CGT (Santé-action sociale, services publics, Ferc, pjj, ugict, ufas, ugff, police, transport, comité national des privés d'emploi) Ligue des droits de l'homme SOLIDAIRES, (SUD Santé-Sociaux, SUD Collectivités-Territoriales, SUD éducation) Fédération Syndicale Unitaire (SNPES-PJJ, SNEPAP, EPA, SNUAS-FP, SNU-Clias, SNES, SNUIPP) Syndicat National des Médecins de PMI SNMPMI Syndicat de la Magistrature SM Syndicat des Avocats de France SAF Union Syndicale de la Psychiatrie USP Syndicat National des Psychologues SNP CNT santé-social FPT Agir contre le Chômage! Collectif des Etudiants en Travail Social . Confédération Syndicale des Familles Association Nationale des Assistants de Service social ANAS Association Française des Psychiatres d'Exercice Privé-Syndicat National des Psychiatres Privés Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active CEMEA Conférence Permanente des Organisations CPO Institut Universitaire d'Etude et de Recherche en Psychopathologie et Psychanalyse Fédération des Conseils de Parents d'Elèves FCPE FNASAT-gens du voyage Association Française des Magistrats de la Jeunesse et de la Famille Syndicat de la Médecine Générale SMG Carrefour National de l' Action Educative en Milieu Ouvert CNAEMO Association Nationale des PSYchologues de la Petite Enfance ANAPSYpe Association des Médecins Urgentistes Français AMUF Fédération des Familles monoparentales Fédération Nationale des Associations de l'Aide Familiale et Populaire/CSF Association des Collectifs Enfants-Parents-Professionnels Conseil National des Associations Familiales Laiques Comité européen droit, éthique et psychiatrie Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples MRAP SUD-RAIL MARS95 Mouvement de la Jeunesse Socialiste Union Nationale des Etudiants de France UNEF Union Nationale des Lycéens UNL Droit au Logement DAL Syndicat CGT Conseil Générale du Finistère Collectif SOURIEZ VOUS ETES FILME Réseau Ras l'front Comité de Résistance Social

partis politiques: Les Verts, Ligue Communiste Révolutionnaire, Parti Communiste français, Parti Socialiste, Pour la République Sociale, Alternatifs

Premiers signataires

Michel CHAUVIERE (sociologue, directeur de recherche au CNRS) , Evelyne SIRE-MARIN (magistrate, co-présidente de la fondation Copernic) , Marie-thérèse FRITZ (ancienne présidente du SNMPMI) , Bernard GOLSE (pédopsychiatre, collectif pasde0deconduite) , Jean-pierre DUBOIS (président de la ligue des droits de l'homme) , Laurent MUCCHIELLI (historien, sociologue, directeur du CESDIP) , Marie-laure CADART (médecin de PMI, anthropologue) , Sylviane GIAMPINO (psychanalyste) , Claude ROMEO (directeur enfance et famille 93) , Jean-yves BAILLON (ancien secrétaire général de l'UFAS-CGT) , Pierre DELION (pédopsychiatre, Lille) , Miguel BENASAYAG (philosophe) , Brigitte LERENDU (médecin de santé publique) , Roger MARTELLI (directeur du mensuel Regards) , Jean-pierre ROSENCZVEIG (président de DEI-France) , Saül KARSZ (philosophe) , Pierre SUESSER (pédiatre pmi (SNMPMI)) , Bernard TOBOUL (psychanalyste)

Pour signer la pétition :
<http://www.mairesherif-nonmerci.org/>